GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
CHARTRES

CALENDRIER DES AUDIENCES

Audiences de contentieux général :

Trois mardis par mois, à 14h30 *(sauf aux mois de juillet et août)*

Audiences des référés :

Tous les mardis à 9h30 *(sauf aux mois de juillet et août)*

Audiences de procédures collectives :

Trois jeudis par mois, à 8h30 *(sauf aux mois de juillet et août)*

Les assignations doivent être placées les jours d'audience à 14h30.

Pour connaître les dates exactes des audiences :

Calendrier des audiences 2025

Calendrier des audiences 2026

Pour tout complément d'information sur le calendrier des audiences, le greffe est à votre disposition par mail :

judiciaire@greffe-tc-chartres.fr